

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 18 juillet 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF, Maire.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, THOMASSE et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

Absente excusée : Mme PAIN

Secrétaire : M. KASSA

Début de la séance : 20 H 10

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Le Maire remercie les élus et l'équipe municipale pour la réussite de la fête du 6 juillet.

Monsieur Lourdel demande la raison pour laquelle le point demandé par une majorité de conseillers n'a pas été mis à l'ordre du jour. Des explications sont apportées par le maire.

MAITRISE D'ŒUVRE :

Monsieur le Maire informe le conseil que pour réaliser les travaux de voirie et de parking à l'école, le Conseil Départemental préconise de prendre un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

Le Cabinet INCA a été retenu pour un montant de 7 860 € TTC + 1 140 € pour assurer la sécurité des chantiers par la société E.C.S.

DECISIONS MODIFICATIVES :

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit :

Le budget 2019 groupe scolaire :

Toiture de la cantine par l'entreprise ATTILA pour 24 004.18 € TTC. A prévoir :

Dépense de fonctionnement	Compte 615221	+ 13 200 €
Recette de fonctionnement	Compte 74748	+ 13 200 €

Le budget 2019 commune :

Remboursement dépôt de garantie – location appartement M. Mme TOURÉ

Dépense d'investissement	Compte 165	+ 415 €
	Compte 2158	- 415 €

Adopté à l'unanimité

CONVENTION VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES EQUIPEMENTS :

Adopté à l'unanimité

CONVENTION FAUCHAGE :

Adopté à l'unanimité

CONVENTION ECOLE NUMERIQUE : FONDS DE CONCOURS :

Le Conseil Municipal demande un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour le projet école numérique.

Départ de M. LOURDEL à 22 h 05

LOYERS DES APPARTEMENTS « ROUTE DE CHARNY » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les loyers mensuels des appartements, soit 415 € pour le F5 et 275 € pour le F2.

REDEVANCE CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS « ROUTE DE CHARNY » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels mensuels de la redevance chauffage des appartements, soit 183.75 € pour le F5 et 122 € pour le F2.

LOCATION CHEMINS COMMUNAUX :

Contrat écrit à faire avec M. CHATON, remplaçant de M. SALIN.

Adopté à l'unanimité

CRÉATION DE POSTE :

Suite aux remarques du Centre de Gestion, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation pour un agent communal contractuel depuis 10 ans.

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA TRERORERIE DE CHATILLON COLIGNY :

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie de Châtillon Coligny est menacée de fermeture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au gouvernement et aux autorités de la Direction Générale des Finances Publiques le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

INDEMNITÉ COMPENSATRICE 1^{ÈRE} ADJOINTE :

Monsieur le Maire, étant en indisponibilité depuis 2 mois pour maladie, demande au conseil d'attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 € à Mme Deneubourg, 1^{ère} adjointe, pour la suppléance qu'elle a assurée et travail supplémentaire qu'elle a accompli durant son absence.

Adopté à la majorité : 1 abstention, 6 pour

NOMINATION D'UN 3^{ÈME} ADJOINT :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer un 3^{ème} adjoint en charge des travaux.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Sylvain Selschotter est élu 3^{ème} adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde le versement des indemnités légales du 3^{ème} adjoint.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil que le devis de 1 812 € pour remettre en fonction les cloches de l'église a été signé.

Madame Deneubourg informe que la commune a été reconnue sinistrée suite à la sécheresse pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

Elle précise également que le contrat de fourniture d'électricité pour le groupe scolaire et la station d'épuration a été renouvelé pour une durée de 36 mois, ce qui garantit un tarif fixe pendant cette durée.

Un arrêté Préfectoral de restriction d'eau a été affiché en mairie et sur le site de la commune. Il est consultable en mairie.

Mme Philippe, directrice de l'école de St Maurice, organise 2 cérémonies de rentrée les 2 et 6 septembre avec les parents, les élus et les agents de l'école.

M. Kassa fait un point sur la fête qui a eu lieu le 6 juillet et qui a rencontré un vif succès.

Fin de séance : 23 H 40.

Prochain Conseil Municipal le 12 septembre 2019 à 20 H 00.